

JOURNAL MUNICIPAL / MARS 2026

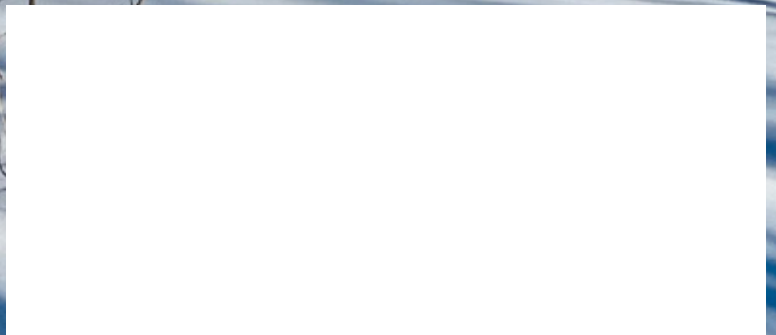
SAINT-RAPHAËL

IMPORTANT

1^{er} VERSEMENT DE TAXES — 2 MARS

ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE
À LA BIBLIOTHÈQUE

Tous les détails en couverture arrière



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc G0R 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.	418 243-3757
CPE Belle Enfance.....	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel.....	418 243-2853
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie.....	418 243-2040
Bibliothèque	418 243-3437
Centre communautaire	418 243-2853
Édifice communautaire	418 243-2853
FADOQ Saint-Raphaël.....	418 243-2311

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Avril	14 mars	Fin mars
Mai	18 avril	Fin avril
Juin	18 mai	Fin mai

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël
Collaboration : Services municipaux et organismes
Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE



Chers citoyennes et citoyens de Saint-Raphaël,

Comme vous avez sûrement entendu parler, à l'avenir, dès le mois de mars, les séances du conseil seront enregistrées et transmises sur le site internet de la municipalité. De cette façon, nous ajoutons davantage d'accès à l'ensemble de l'information municipale au bénéfice de tous.

De plus, nous vous partagerons de plus en plus de dossiers sous forme de présentation, car nous avons beaucoup de commentaires positifs en procédant de cette façon. Ces dossiers particuliers seront ainsi transmis en séance publique et ensuite accessible sur le site de la municipalité.

J'ai souvent pensé qu'en étant honnête, j'étais transparent, mais la transparence est plus profonde que cela. Je vous invite donc à venir poser vos questions et chercher l'information que vous avez besoin, nous sommes à votre écoute et, si le sujet est pertinent pour la majorité de nos résidents, nous prendrons les mesures précédentes pour vous informer.

Je me suis engagé auprès de vous et je tiens à faire le maximum avec la direction pour que vous soyez au fait des dossiers et satisfait.

En terminant, la saison des sucres débute sous peu alors, profitez pleinement de cette période magique avec tous les membres de votre famille et « sucrez-vous le bec »...

Soyez prudent, votre maire

Richard Thibault



Municipalité de
Saint-Raphaël

RAPPEL IMPORTANT



1^{er} versement de taxes : 2 mars

Pour toutes questions, contactez Valérie Bergeron,
adjointe à la direction, au 418 243-2853 poste 102
ou à comptabilite@saint-raphael.ca

Modes de paiement acceptés:

- Directement sur le site de votre institution financière ;
- Au comptoir de service des institutions financières ;
- Par chèque :
 - Par la poste ou déposé dans la chute à courrier du bureau municipal ;
- En personne :
 - Au bureau municipal durant les heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (argent comptant, débit et/ou chèque).



SIMON DES LOISIRS

COORDONNATEUR
LOISIRS
SAINT-RAPHAËL



ici



Février 2026



MOT DE SIMON

Le printemps est à nos portes. Qui dit printemps, dit ménage du printemps. Rappelez-vous que les vidanges des uns peuvent être les trésors des autres. Aussi soyez vigilents dans ce que vous jetez. Certains produits peuvent être très nocifs. Aussi, évitez de jeter vos ferraris, vos hélicoptères ou vos bijoux en or massif...venez me les porter!! 😊😊

PENSÉE DU MOIS

"Tout arrive pour une raison...oui oui, même quand on échappe nos clefs dans la toilette...😞"



À VENIR! ❤️

- La semaine de relâche arrive à grand pas. Tenez-vous au courant des offres de notre Bibliothèque. De superbes activités pour tous!!
- Une formation en humour avec l'humoriste **Étienne Dano** sera offerte à Saint-Raphaël pour les jeunes de 12 à 18 ans le 9 mai prochain!
- Vous aurez des artistes qui se produiront dans le parc de l'église les mercredis soirs de juillet 2026!
- Les inscriptions pour le **camp de jour** ce feront à partir du 20 avril prochain!

MENTIONS SPÉCIALES



Les utilisateurs de la patinoire sont merveilleux! Nous avons des problèmes de vandalisme et tout a cessé! J'ai même appris que certains jeunes seraient intervenus pour empêcher des dégâts. Bravo et merci à vous!! St-Raph, vous avez de la classe! 😎

Bibliothèque Jeannine Marquis-Garant



Notre FB

À la découverte du site web
reseaubibliocnca.qc.ca



Avec votre numéro et NIP d'abonnés vous avez accès à plusieurs services. Découvrons le dossier AUTOFORMATION.

COURS GRATUITS

JEUNESSE, BIEN-ÊTRE, VIE PRO, LOISIRS

Voici une liste très INCOMPLÈTE de différents cours dont vous pouvez profiter.

COURS DE PIANO (50H)

Les animaux en aquarelle (6h)

PEINDRE DES PORTRAITS EN ACRYLIQUE (4H)

Différents niveaux de cours d'anglais et autres langues

Yoga, Pilates, Danse, Arts Martiaux

Crochet/Amigurimi (2h30)

Dessins numériques Photoshop

Création d'une application IOS

EXPLORER LES CRAYONS DE COULEURS (2h30)

Cours de guitare (15h)

FAITES DE BELLES DÉCOUVERTES!

INFO-COMMUNAUTAIRE

Un bulletin d'information par la Table Action Solidarité Bellechasse



La Maison de la famille de Bellechasse : une grande maison pour toutes les familles !

Sophie et son conjoint attendent leur premier enfant. Ils participent aux cours prénataux offerts par la Maison de la Famille de Bellechasse (MFB), où ils trouvent des réponses à leurs questions et un accueil rassurant de la part d'intervenantes qualifiées.

Plus tard, Sophie profite d'une vérification gratuite de siège d'auto avec une technicienne certifiée. Fatiguée par les nuits difficiles de son bébé, elle reçoit des conseils sur le sommeil et découvre le service des Relevailles, qui lui offre trois heures de répit à domicile chaque semaine.

Elle rencontre aussi une intervenante en allaitement qui lui apporte soutien et écoute, puis se joint aux *Café latté*, un espace chaleureux d'échanges entre mamans.

Lors d'un atelier, Sophie fait la connaissance de Béatrice, maman de Rose (2 mois), Henri (3 ans) et Justin (9 ans). Ensemble, elles participent aux activités Maman-bébé et aux Matins créatifs. Béatrice lui fait découvrir la Caverne d'Ali Bébé, une friperie gratuite de vêtements et de jouets, ainsi que la Halte-Garderie, un précieux soutien lorsqu'elle a besoin de souffler ou d'assister à un rendez-vous.

Béatrice et Henri adorent la Boîte aux trésors, des ateliers favorisant le développement global des enfants, tandis que le papa d'Henri ne manque jamais les ateliers Pirouette et Cabriole du samedi matin.

De son côté, Justin est heureux d'apprendre que la MFB propose aussi des activités pour les 6-12 ans, incluant des moments parents-enfants, du soutien personnalisé et des sorties Bain de forêt lors des journées pédagogiques.

Que l'on vienne seul-e, en couple ou en famille, la MFB est un lieu accueillant où chacun trouve sa place. Un espace d'écoute, d'entraide et de rencontres, ancré dans Bellechasse depuis 34 ans.

Venez nous rencontrer : chez nous, vous êtes chez vous. ♥

PLUS D'ARTICLES DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE DE BELLECHASSE :

www.cdcbellechasse.ca

Suivez-nous @cdcbellechasse



La Table Action Solidarité Bellechasse regroupe les organisations suivantes : Association de défense des droits sociaux (ADDS) de la Rive-Sud, Alpha Bellechasse, Association des Personnes handicapées de Bellechasse (APHB), Carrefour Employabilité- Travail de rue, Centre-Femmes de Bellechasse, CISSS de Chaudière-Appalaches, Corporation de développement communautaire (CDC) de Bellechasse, Entraide Solidarité Bellechasse, Frigos Pleins, La Barre du Jour, Maison de la Famille de Bellechasse, Ressourcerie Bellechasse.



La Maison de la Famille de Bellechasse (MFB) accompagne chaque membre de la famille dans son parcours de parentalité en misant sur les forces, la confiance et l'épanouissement, afin de favoriser un rayonnement positif pour les familles et la communauté de la MRC de Bellechasse. Pour joindre l'équipe : info@mfbellechasse.org | 418 883-3101



LA HALTE DES AMIS



L'AsSortie Bellechasse offre du répit de jour aux familles de jeunes de 5 à 21 ans porteurs de handicaps vivant dans la MRC de Bellechasse.

OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes de socialiser tout en faisant des activités adaptées et des sorties récréatives dans un lieu sécuritaire et conforme à leurs besoins
- Favoriser le développement de l'autonomie et l'intégration sociale
- Offrir du répit aux familles et aux proches aidants

ACTIVITÉS :

- Différentes activités sont proposées pour divertir et amuser les jeunes.
- Les activités sont adaptées aux besoins de chaque jeune.
- Des coûts supplémentaires peuvent être demandés lors des sorties pour payer les frais d'entrée.

INTERVENANTS/ES :

- Nos intervenants/es travaillent dans la bienveillance pour assurer la sécurité des jeunes, répondre à leurs besoins ainsi que fournir de l'aide pour les soins personnels et les repas.

QUAND :

- Les samedis 11 et 25 avril, 9 et 23 mai ainsi que 6 et 20 juin 2026 de 9h30 à 17h

LIEU :

- 355, rue Saint-Jean à Honfleur

COÛT :

- 25 \$ par jour
- **Les frais d'inscriptions aux répits doivent être payer au plus tard 6 mars 2026 par les familles**
- La **mesure d'accompagnement individuelle** pour les jeunes qui ont un accompagnement en ratio 1 : 1 doit aussi être **payée par les familles le jour même du répit**
- Des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer pour les sorties et activités spéciales

INFORMATION ET INSCRIPTION :

Mélina Labonté
Intervenante communautaire
intercom@aphbellechasse.org
418-982-3328 poste 5

**Date limite
d'inscription :
6 mars 2026**



L'Escale du samedi

L'escale c'est un lieu de relâche et de découvertes pour toutes les personnes de 13 ans et plus avec un handicap (DI, DP, TSA) qui sont autonomes et sans trouble de comportement, vivant en famille naturelle.

Objectifs :

- Faire des activités stimulantes et adaptées à l'âge et aux capacités des personnes
- Favoriser l'autonomie et la prise de décision en permettant aux participants de faire la programmation avec les intervenants
- Faire des sorties pour découvrir de nouvelles choses
- Offrir du répit aux familles et proches aidants

Activités :

- Activités sportives et de plein air
- Ateliers de jardinage et culinaires
- Activités artistiques et culturelles
- Jeux de société et quiz
- Sorties diverses

Intervenants/es :

- Les intervenants de L'Escale sont jeunes et dynamiques. Ils travaillent dans la bienveillance pour favoriser l'autonomie et susciter la participation de tous.

Coût :

- 25 \$ par jour
- **Les frais d'inscriptions aux répités doivent être payés au plus tard le 6 mars 2026** par les familles
- La **mesure d'accompagnement individuelle** pour les jeunes qui ont un accompagnement en ratio 1 : 1 doit aussi être **payée par les familles le jour même du répit**
- Des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer pour les sorties et activités spéciales

Dates :

- 4 et 18 avril, 2, 16 et 30 mai ainsi que le 13 juin 2026 de 9h30 à 17 h

Lieu :

- 355, rue Saint-Jean à Honfleur

Information et inscription :

Mélina Labonté
Intervenante communautaire
intercom@aphbellechasse.org
418-982-3328 poste 5



**Date limite
d'inscription :
6 mars 2026**



NOUVEAU SERVICE

JEUNES EXPLORATEURS



Et si une journée de répit pour les parents était une occasion pour l'enfant d'explorer et de découvrir de nouvelles activités entre amis ?

Les jeunes explorateurs c'est un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans ayant un des profils suivant :

- Trouble du Spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle
- Trouble du Spectre de l'autisme avec déficience intellectuelle légère
- Déficience intellectuelle légère sans Trouble du Spectre de l'autisme

De plus, les jeunes doivent être autonomes, sans trouble de comportement et vivant en famille naturelle.



QUAND

- 4 et 18 avril 2026
- 2, 16 et 30 mai 2026
- 13 juin 2026

De 9h30 à 17h



COÛTS

- 25 \$ par jour
- La mesure d'accompagnement individuelle pour les jeunes qui ont un accompagnement en ratio 1 : 1 doit aussi être payée par les familles le jour même du répit
- Des coûts supplémentaires peuvent s'appliquer pour les sorties et activités spéciales

Date limite d'inscription : 6 mars 2026

ACTIVITÉS

- Activités sportives et de plein air
- Ateliers de jardinage et culinaires
- Activités artistiques et culturelles
- Jeux de société et quiz
- Sorties diverses



OBJECTIFS

- Faire des activités stimulantes et adaptées à l'âge et aux capacités des personnes
- Favoriser l'autonomie et la prise de décision en permettant aux participants de faire la programmation avec les intervenants
- Faire des sorties pour découvrir de nouvelles choses
- Offrir du répit aux parents proches aidants



INTERVENANTS

- Les intervenants sont des étudiants jeunes et dynamiques. Ils travaillent dans la bienveillance pour favoriser l'autonomie et susciter la participation de tous.



LIEU

355, rue Saint-Jean à Honfleur



INFORMATION ET INSCRIPTION :

Mélina Labonté
Intervenante communautaire
intercom@aphbellechasse.org
418-982-3328 poste 5

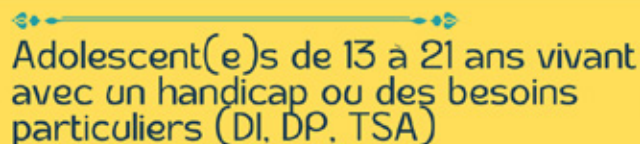


CAMP ESTIVAL 2026

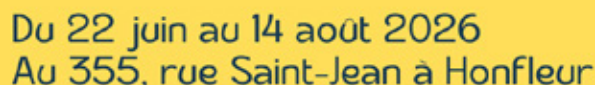
L'AsSortie Bellechasse



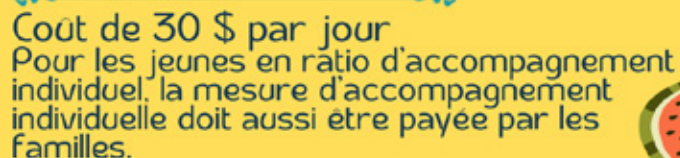
L'AsSortie Bellechasse offre un service de camp de jour aux adolescents de 13 à 21 ans vivant avec un handicap ou des besoins particuliers (DI, DP, TSA) qui demeurent dans la MRC de Bellechasse. Le camp de jour a pour but de permettre aux adolescents de socialiser et de maintenir leur autonomie durant l'été en participant à des activités et sorties diverses qui sont adaptées à chacun pour répondre à leurs besoins.



Adolescent(e)s de 13 à 21 ans vivant avec un handicap ou des besoins particuliers (DI, DP, TSA)



Du 22 juin au 14 août 2026
Au 355, rue Saint-Jean à Honfleur



Coût de 30 \$ par jour
Pour les jeunes en ratio d'accompagnement individuel, la mesure d'accompagnement individuelle doit aussi être payée par les familles.



Date limite d'inscription et du paiement des frais d'inscription par les familles: le 8 mai 2026

Information et inscription
Mélina Labonté
Intervenante communautaire
intercom@aphbellechasse.org
418-982-3328 poste 5



La Société historique de Bellechasse
célèbre,
son 40^e anniversaire !



**Citoyens de Bellechasse
Abonnez-vous à la revue**

Au fil des ans

REVUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BELLECHASSE



Depuis 40 ans, la Société historique de Bellechasse (SHB) met en valeur l'histoire et le patrimoine bellechassois et produit depuis plus de 35 ans, la revue *Au fil des ans*.

Les personnes intéressées par l'histoire de Bellechasse seront ravies de lire la revue *Au fil des ans*, **un incontournable !**

Abonnez-vous !

La Société historique de Bellechasse, qui célèbre son 40^e anniversaire, invite les Bellechassois à s'abonner à la revue *Au fil des ans*. Dans le confort de votre foyer, parcourrez cette magnifique revue comptant plus de 40 pages toutes en couleur et vous offrant des articles sur l'histoire, le patrimoine, sur ses personnages marquants, ses activités culturelles et sur la généalogie des grandes familles bellechassoises. Livrée par la poste trois fois par année, en avril, août et décembre, la revue *Au fil des ans* ravivera votre mémoire et vous fera découvrir l'histoire passionnante de Bellechasse.

Tout comme pour de nombreux d'abonnés de Bellechasse et de plusieurs villes du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, la revue *Au fil des ans* est devenue une source appréciable de références sur notre l'histoire. Une revue rédigée par des spécialistes et des passionnés d'histoire.

Vous pouvez vous abonner en ligne sur le site de la SHB, www.shbellechasse.com ou nous contacter pour recevoir le formulaire d'abonnement.

Il en coûte 35 \$ pour un abonnement d'un an et 60 \$ pour deux ans.

En plus de vous offrir une revue intéressante et de qualité, votre abonnement contribue à soutenir financièrement la Société historique de Bellechasse.

VOTRE SOCIÉTÉ HISTORIQUE !

Pour information
shb@shbellechasse.com
418 907-5350

INSCRIPTIONS - BALLE RAPIDE SAISON 2026

La Ligue Interparcs de balle-rapide, dont fait partie la municipalité, vous informe que la démarche d'inscription pour la saison 2026 est en cours du 1er mars au 3 avril.

Cette année, l'adhésion aux activités se fait par l'entremise d'un site web centralisé, simplifiant ainsi l'accès à l'information pour les familles de la région de Bellechasse.

Les jeunes peuvent s'inscrire dans les catégories U7 à U23, déterminées selon l'année de naissance.

Les parents, joueuses et joueurs sont invité(e)s à compléter le formulaire d'inscription sans tarder afin de ne pas manquer la fin de cette période.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site web officiel de la Ligue,

Consultez **Interparcs.ca**



La Barre du Jour

Prendre soin de notre santé mentale... autrement!

Imaginez des espaces autres que l'hôpital pour vivre et traverser une crise. Un lieu où l'on peut cheminer à son rythme sans se sentir jugé. Un organisme dans lequel l'étiquette du diagnostic ne colle pas. Un endroit où l'on est accueilli comme dans une famille et où l'on valorise l'expérience de la santé mentale comme un savoir. Imaginez des valeurs humaines de solidarité et d'entraide. Des espaces démocratiques où l'on met l'accent sur la participation de chacun et chacune à la vie collective de l'organisme.

L'approche alternative en santé mentale est au cœur des actions de La Barre du Jour. Elle se caractérise par une autre vision des problématiques en santé mentale, une autre manière d'accueillir la souffrance émotionnelle où les personnes sont considérées à travers leur histoire personnelle, leur contexte et les réalités auxquelles elles font face. L'alternative remet en question la culture biomédicale axée sur la maladie plutôt que sur la santé. Elle questionne la culture sociale centrée sur la productivité et la performance individuelle.

Notre groupe d'entraide

Les activités ont comme effets de briser l'isolement et créer un sentiment d'appartenance. Notre vie associative laisse amplement la place à la participation des membres, ce qui met les gens en mouvement pour qu'ils reprennent du pouvoir sur leur vie et reprennent confiance en eux. Ils reçoivent confiance en eux. Ils reçoivent ici des outils essentiels pour être intégré et participatif dans la communauté.

Parmi les activités offertes, il y a des activités d'information et de sensibilisation, des ateliers de croissance personnelle, des ateliers de cuisine et repas communautaire, des ateliers créatifs et culturels et des groupes d'échange.

Suivis individuels

Le volet d'intégration socioprofessionnelle assure un suivi individuel, personnalisé et gratuit afin que les conditions de vie soient optimales. Ayant une approche globale, l'intervenante qualifiée accompagne les personnes sur les déterminants sociaux de la santé entre autres, la sécurité d'emploi, les conditions de travail, le logement, l'exclusion sociale et le filet de sécurité sociale. L'objectif est de favoriser l'intégration au marché du travail, l'amélioration des conditions de vie, l'autonomie et la participation sociale.

Ressource Atelier

La Ressource Atelier est notre point de service situé au 157-A, rue Commerciale à St-Damien. Il accueille notre atelier de travail et notre boutique éco-responsable et offre des activités de croissance personnelle, des ateliers de cuisine et de travail manuel. Ouvert à tous, vous êtes les bienvenues pour venir manger une bonne soupe repas les mercredis midi.

Hébergement transitoire (nouveau)

À La Barre du Jour, nous offrons quatre grandes chambres d'hébergement transitoire, un espace chaleureux et respectueux de la dignité de chaque personne.

Notre service d'hébergement est bien plus qu'un toit : c'est une main tendue dans un moment charnière, un accompagnement humain et bienveillant, soutenu par des outils concrets pour retrouver stabilité, confiance et autonomie.

Ici, chaque personne est soutenue par un véritable filet social, pour reprendre le pouvoir sur sa vie et avancer vers un mieux-être durable.

En conclusion

Tu te sens seulE... isoléE... incomprisE... Tu sens que tes émotions sont fragilisées, hors de contrôle... Tu ressens une pression sociale, tu te sens excluE? Tu vis de l'insomnie, de l'anxiété, tu ne te reconnais plus? La Barre du Jour est là pour te donner des outils afin que tu puisses te sentir mieux, comprisE et que tu brises ton isolement.

Viens prendre soin de toi, on t'attend!

35, rue Leclerc, Saint-Gervais
157-A, rue Commerciale, Saint-Damien

418 887-7100

info@labarredujour.com

Suivez-nous



La prochaine réunion du Cercle de Fermières aura lieu le **mardi 10 mars** à compter de **11 h 30**. Il y aura d'abord un dîner pour souligner le mois de la nutrition, suivi d'une réunion régulière.

Nous organisons une série d'ateliers de tricot de base à la broche qui débutera **le mercredi soir 11 mars de 18 h 30 à 20 h**, pour se poursuivre sur quelques mercredis de suite (4 à 6 semaines suivant les progrès constatés par la formatrice). Il s'agira vraiment d'un cours de base s'adressant à celles qui n'ont aucune notion de tricot.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec :
Lise Ratté au **418-243-1326** ou France Gonthier au **581-909-6897**.



Les Cercles
de Fermières
du Québec



Nous rappelons également que nous sommes disponibles pour les après-services seulement.
Veuillez communiquer avec **Lise Richard 418-243-2543**



ACTIVITÉS DU MOIS

1 ^{er} mars 2026	Tournoi de Charlemagne à 13h
5 mars 2026	Dîner et jeux divers à 11h30
12 mars 2026	Tournoi de Joffre à 18h30
19 mars 2026	Tournoi de Charlemagne à 18h30
26 mars 2026	Cabane à sucre Honfleur à 11h
26 mars 2026	Tournoi de Joffre à 18h30
29 mars 2026	Souper dansant à 16h

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION

Prenez avis que la Corporation de développement de Saint-Raphaël
à l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises

Nouvelles du 140^e groupe scout Bellechasse

Nous voudrions remercier la population de Saint-Henri et de Sainte-Claire pour leur généreuse participation lors de la cueillette de canettes du 3 janvier dernier. Et, bien sûr, merci au personnel de **Petro Canada Léveillé Lachance** pour leur belle collaboration qui, année après année, assure le succès de cette activité. Ainsi, tout en ramassant des sous pour leurs activités, les jeunes ont participé avec enthousiasme à ce recyclage si nécessaire pour l'environnement.

Nous préparons notre Bingo 2026 qui aura lieu dimanche, le 12 avril, à l'aréna de Saint-Henri, de 13h à 15h30.

Outre les prix monétaires d'une valeur totale de 500\$ du bingo et du tirage moitié/moitié, de nombreux prix de remerciement seront attribués. Les cartes, en nombre limité, seront en vente auprès des scouts de Bellechasse. Cette carte qui vous donnera l'accès à l'activité et une carte bingo, sera vendue au prix de 15\$. Pour les plus aguerris, des cartes bingo supplémentaires seront vendues sur place.

Nos jeunes et nos bénévoles vous remercient d'appuyer le scoutisme chez nous!

Renseignements supplémentaires : Cécile Buteau 418 858-2931



BINGO

12	47	68	76	5
51	9	30	22	4
43	25	FREE SPACE	1	9
71	2	15	39	1
		6	18	2



24

« J'ai les meilleurs collègues de travail au monde!
Mon emploi?
Je l'ai trouvé au Salon. »

Salon de l'emploi
Lévis Bellechasse

13 et 14 MARS 2026 | LÉVIS CENTRE DES CONGRÈS

Tu aimes le SHOW D'AUTOMNE ?



Embarque dans l'organisation !



Écris à Stéphanie :
→ sroy@bellechasse.ca
ou visite www.ACBBellechasse.com !

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale – JANVIER 2026



Le présent rapport couvre la période du mois de janvier 2026.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et du SSI Armagh ont été impliqués dans plusieurs actions le mois dernier :

LÉGENDE

STR = Saint-Raphaël

ARM = Armagh

Interventions — incendie (5 STR-4 ARM)

- 1 appel pour vérification électrique à Saint-Raphaël (STR)
- 1 entraide feu majeur de résidence à LaDurantaye (STR)
- 1 feu de cheminée à Saint-Raphaël (STR)
- 1 entraide pour feu de cheminée à Armagh (STR + ARM)
- 1 désincarcération à Armagh (ARM + STR)
- 1 incendie de motoneige (ARM)
- 1 désincarcération à Saint-Damien (ARM)

Intervention — premiers répondants (1) :

- 1 appel pour chute/perte de conscience (STR)

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 4 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dans chacune des casernes.
- 1 rencontre du comité conseil en nautique.
- 1 préparation des modules de formation pour la MRC.

Autres tâches :

Durant le mois de janvier, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Formation de 16 pompiers P1 de la MRC à Armagh volet APRIA.
2. Réunion des officiers.
3. Réparation et préparation des modules de formation en autosauvetage.



Exercices mensuels :

En janvier, nous reprenons les maintiens de compétences réglementaires. Deux exercices ont eu lieu, dont le premier est un maintien en sauvetage nautique de niveau sensibilisation pour les deux SSI et la révision des techniques en vue du maintien technique et préparer tous les pompiers au support logistique en cas de sauvetage. Les deux SSI ont ainsi débuté les requalifications. L'autre exercice a été une révision de l'intervention à LaDurantaye, les éléments de REHAB et la révision des équipements de support en air des pompiers.



Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale – JANVIER 2026

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois de janvier, plusieurs actions liées ont été réalisées en plus des vacances pour plusieurs d'entre nous :

Travaux de voirie

- Déneigements et déglacage
- Entretien de la route 281 et surveillance des conditions
- Remplissage d'abrasifs au dépôt municipal
- Déglacage et soufflage des glissière de sécurité
- Redressement des balises
- Soufflage d'accotements
- Préparation des accès pour la phase 4 de JO-Veilleux
- Vérification des sous-traitants en déneigement

Aqueduc / Eaux usées

- Tests de conformité de l'eau potable
- Mise à jour du logiciel de contrôle de distribution d'eau potable
- Analyse hebdomadaire des niveaux de manganèse
- Dégelage du système d'eau de la patinoire
- Test réglementaire des rejets d'eau au site de dépôt à neige

Entretien infrastructures/équipement

- Préparation du local au sous-sol de Desjardins
- Réparations diverses dans les bâtiments
- Réparations au chalet des loisirs
- Réparations de la pépinière plus graissage
- Réparation camion 13
- Réparation de la grappe du 4220
- Réparation de modules pompier

- Planification du programme TECO 2024-2028
- Planification des réparation d'accotements et fossés
- Rencontre avec les ingénieurs et le ministère de l'environnement et des affaires municipales pour la situation « Manganèse », étape avancement des solutions
- Préparation de programmes de subvention en travaux publics 2026
- Montage de demandes de subventions (PRACIM) et (PARISFA)
- Compilation des données d'entretien pour le MTQ

Administratif et planification

- Rencontres de suivi des demandes de services provenant de citoyens
- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Modification des plans pour l'épandeur d'asphalte

Autres

Vos obligations

Autour des écoles

Autour d'une école, c'est plein de vie et d'enfants. Ces derniers ont du mal à évaluer les distances et la vitesse des véhicules, et à déterminer la provenance des bruits. C'est pourquoi vous devez prendre l'habitude de ralentir et d'anticiper leur présence, surtout aux passages pour piétons, aux intersections et sur le bord de la route.

Signalisation

Voici un rappel des principaux panneaux de signalisation relatifs aux zones scolaires.



Signal avancé d'une zone scolaire ou d'un passage pour écoliers

Ralentissez, vous allez entrer dans une zone scolaire ou croiser un passage pour écoliers.



Début d'une zone scolaire

Vous entrez dans une zone scolaire où les amendes pour excès de vitesse sont doublées durant la période scolaire.



Si la limite de vitesse y est différente, un panneau précise les heures, les jours et les mois durant lesquels la limite s'applique.



Passage pour écoliers

Priorité aux piétons. Vous devez céder le passage à tout piéton qui traverse ou qui indique clairement son intention de traverser :

- il attend sur le trottoir;
- il fait un signe de la main;
- il établit un contact visuel avec vous.



Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire

Soyez prêt à vous arrêter, car un autobus scolaire pourrait faire monter ou descendre des écoliers au prochain détour de la route ou dans la prochaine pente.

Autour des autobus scolaires



La règle est simple :

Soyez prêt à vous arrêter si vous suivez un autobus scolaire ou si vous êtes sur le point d'en croiser un.

Le conducteur d'autobus scolaire doit signaler son intention avant de s'arrêter pour faire monter ou descendre des écoliers. Ainsi, les feux jaunes visent à ralentir la circulation et à éviter les manœuvres brusques de freinage ou d'accélération.

- **Feux jaunes ou feux de détresse activés**
Préparez-vous à arrêter.
- **Feux rouges clignotants ou panneau d'arrêt activés**
Arrêtez-vous complètement, à plus de 5 m de l'autobus.

Vous pouvez repartir dès que les feux rouges clignotants sont éteints et que le panneau d'arrêt est replié. Assurez-vous qu'il n'y a plus d'enfants et que la voie est libre.

Sanction

Conducteur

- Amende de 200 \$ à 300 \$
- 9 points d'inaptitude

Cycliste

- Amende de 80 \$ à 100 \$

Attention, l'arrêt n'est pas obligatoire si l'autobus circule de l'autre côté d'un terre-plein.

Québec



Société de l'assurance
automobile

Québec

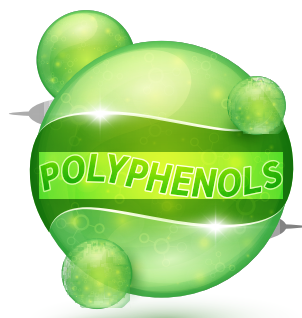


Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Les bienfaits du sirop d'érable

1. DE NOMBREUX ANTIOXYDANTS

Le sirop d'érable est une véritable mine d'antioxydants. Ces molécules aident les cellules du corps à absorber le glucose de manière plus efficace, réduisant ainsi le stress oxydatif, un des facteurs à l'origine des maladies inflammatoires telles que le diabète de type 2, l'obésité et les maladies cardiovasculaires. D'après une étude de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval, le sirop d'érable contient plus de polyphénols, ces puissants antioxydants, que le sirop de maïs, le sirop de riz brun ou le sucre blanc. Il se compare également favorablement à des édulcorants comme la mélasse, le sirop d'agave et le miel.

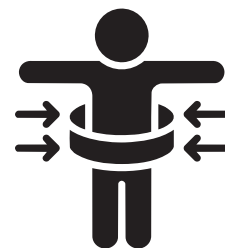


2. UN FAIBLE INDICE GLYCÉMIQUE

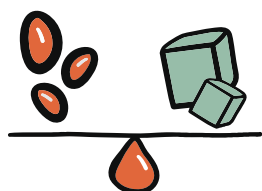
Contrairement au sucre raffiné, le sirop d'érable possède un faible indice glycémique. Cela signifie qu'il augmente moins rapidement la concentration de glucose dans le sang après sa consommation, réduisant ainsi la sécrétion d'insuline. En comparaison avec le sucre blanc ou le sirop de maïs, le sirop d'érable présente donc des avantages clairs pour maintenir un meilleur équilibre de la glycémie.

3. MOINS DE GRAISSE ABDOMINALE

Cette étude a démontré que remplacer le sucre raffiné par du sirop d'érable peut conduire à des effets bénéfiques sur la santé métabolique. Les participants à cette étude présentaient non seulement une diminution de leur graisse abdominale, mais aussi une baisse de leur pression artérielle systolique, c'est-à-dire la force exercée par le sang contre les artères lorsque le cœur bat. Ces améliorations sont d'une importance capitale pour réduire les risques de maladies cardiovasculaires et améliorer la santé globale.



4. UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DU SUCRE DANS LE SANG



Les personnes qui consomment du sirop d'érable plutôt que des sucres raffinés régularisent mieux leur taux de sucre dans le sang après un repas. Cela permet de réduire les pics de glycémie et contribue à une meilleure gestion de l'énergie au quotidien, un point essentiel pour maintenir une bonne santé physique et mentale.

C'EST BIENTÔT LE TEMPS DES SUCRES !

PROFITEZ-EN POUR VISITER UN ACÉRICULTEUR DE
VOTRE MUNICIPALITÉ ET ENCOURAGER L'ACHAT LOCAL





Avis de convocation

Assemblée générale annuelle

Vous êtes chaleureusement conviés à prendre part à l'Assemblée générale annuelle du Festival des Barres-à-Jack.

Date : Jeudi, le 12 mars 2026

Heure : 18h30

Lieu : 359 Boulevard Saint-Pierre, Saint-Raphaël

1. Ouverture de l'assemblée;
 - 1.1 Mot de bienvenue;
 - 1.2 Message du Président;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation et adoption des états financiers de l'année 2025
4. Varia;
5. Périodes de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Le festival des Barres-à-Jack est le fruit d'un engagement collectif. Chaque membre compte. Chaque voix est importante. C'est maintenant, que nous devons unir nos forces pour faire le succès de cette évènement!

Le conseil d'administration du Festival des Barres à Jack

Michael Gonthier, Johany Lapointe,
Alexandre Tardif, Samuel Roy, Chantale Goupil.

festivalbaj@gmail.com

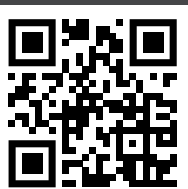
EMPLOIS AU RECENSEMENT

Statistique Canada embauche dans votre collectivité pour le Recensement de 2026!

Joignez-vous à l'équipe du Recensement de 2026 pour effectuer un travail utile qui a une incidence sur votre collectivité.

Renseignements importants :

- Environ 32 000 emplois au recensement sont offerts partout au Canada.
- Le taux de rémunération est de **25,87 \$ l'heure** pour les postes sans fonctions de supervision et de **31,32 \$ l'heure** pour les postes de supervision, en plus des dépenses admissibles.
- La période d'emploi pour les postes du recensement est de **mars à juillet 2026**, selon le poste et le lieu de travail.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, ce qui comprend le jour, le soir et la fin de semaine.



Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami ou une amie
recensement.gc.ca/emplois

Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le **1-833-830-3106**
Téléscripteur (ATS) : **1-833-830-3109**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

CLINIQUE D'IMPÔTS

Entraide Solidarité Bellechasse reprend le service de clinique d'impôts pour le territoire de Bellechasse.

- ✓ **Personnes à faible revenu, selon certains critères**
- ✓ **DÈS le 16 février 2026**
- ✓ **LUNDI au JEUDI de 8 h 30 à 16 h**
- ✓ **GRATUIT**

NOUS JOINDRE



418-883-3699 poste 5



27D, Boulevard Bégin
Sainte-Claire



POURQUOI LAISSER LA NATURE SUIVRE SON COURS

1. La neige sert d'isolant

La neige ne nuit pas à votre pelouse. Au contraire, elle lui est plutôt bénéfique. Elle lui fournit l'isolation nécessaire pour la protéger du froid extrême. En retirant cette couche, votre pelouse est exposée au gel, et elle n'est pas équipée pour y faire face. Les vagues de froid sont fréquentes au début du printemps. Patientez donc encore quelques semaines!

2. L'herbe est cassante lorsqu'elle est exposée

Bien que l'herbe soit flexible par temps chaud, elle devient cassante lorsqu'elle gèle. Le seul fait de pelleter peut briser les brins, sans compter les dommages que peuvent causer vos bottes en piétinant les brins de gazon exposés au froid. Et c'est encore pire si vous employez la souffleuse à neige.



3. La neige retient l'humidité et contribue à libérer les nutriments

Laisser la neige sur la pelouse permet de conserver l'humidité. Celle-ci lui sera bénéfique plus tard dans la saison. En fondant, la neige acheminera également des nutriments puisque les flocons de neige absorbent l'azote de l'air lorsqu'ils tombent. Ainsi, au fur et à mesure que fond la neige, la pelouse bénéficie d'un arrosage progressif enrichi d'azote, un élément essentiel aux plantes.

L'eau résiduelle de la fonte des neiges sera à la portée des racines des plantes pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Une belle économie d'arrosage en prévision!

4. Les règlements interdisent de rejeter de la neige dans la rue

Dans la plupart des régions du Canada, il est interdit de mettre la neige de nos terrains sur les routes et les trottoirs municipaux. Ce geste obligerait les conducteurs, les cyclistes et les piétons à la contourner. Si les règlements municipaux n'en tiennent pas compte dans votre quartier, la courtoisie devrait prévaloir.

5. Un gaspillage de temps et d'énergie

Enlever la neige de votre pelouse est un gaspillage de temps et d'énergie. Pour le bien-être de votre pelouse et des passants, laissez la nature faire le travail!

CONSEIL :

Une fois la neige complètement fondue le long des trottoirs et des entrées, arrosez abondamment la pelouse et les plates-bandes afin d'éliminer le sel. Un épandage de gypse sur les zones affectées par le sel aidera à extraire le sodium hors du sol et à minimiser les dommages.

La prochaine fois que vous verrez votre voisin pelleter sa pelouse, saluez-le simplement et savourez le fait que vous réservez votre énergie pour quelque chose de plus satisfaisant!



7 PRINCIPALES TÂCHES À EFFECTUER EN MARS

1. Planifier la saison de jardinage

Avant de plonger les mains dans la terre, il est essentiel d'établir un plan pour votre jardin et votre potager.

- Dessinez un plan de votre potager en tenant compte de la rotation des cultures.
- Commandez vos semences et plants en pépinière.
- Planifiez les dates de semis et de transplantation en fonction de votre zone climatique.



2. Démarrer les semis à l'intérieur

Mars est le mois idéal pour commencer les semis intérieurs afin d'avoir des plants prêts à être transplantés au printemps.

- Légumes à semer à l'intérieur : tomates, poivrons, aubergines, céleri, laitues, choux.
- Fleurs annuelles à semer à l'intérieur : pétunias, bégonias, impatiens.
- Utilisez un terreau léger et assurez-vous d'une bonne source de lumière (fenêtre ensoleillée ou lampe horticole).
- Arrosez avec modération pour éviter la moisissure et l'étiollement des plants.



3. Vérifier et entretenir les outils de jardin

Avant que la saison démarre pleinement, prenez le temps d'entretenir votre matériel.

- Nettoyez, affûtez et désinfectez vos outils (sécateurs, bêches, râteaux).
- Vérifiez l'état des pots, des bacs et des contenants.
- Préparez les tuteurs et les cages pour les plants de tomates et autres légumes grimpants.



4. Surveiller la fonte des neiges et protéger les plantes

Avec le réchauffement progressif, certaines tâches peuvent être anticipées à l'extérieur.

- Dénaissez doucement les arbustes fragiles pour éviter qu'ils ne se brisent sous le poids de la neige.
- Vérifiez les protections hivernales et ajustez-les si nécessaire (paillis, toiles de protection).
- Inspectez vos vivaces pour voir si elles commencent à montrer des signes de réveil.



5. Commencer le compostage

Si vous avez un composteur extérieur, mars est un bon moment pour l'aérer et s'assurer qu'il est prêt à recevoir les déchets verts du printemps.

- Remuez le compost pour activer la décomposition.
- Ajoutez des matières riches en azote (restes de fruits, légumes, marc de café) et en carbone (feuilles mortes, papier non imprimé).
- Assurez-vous que votre composteur n'est ni trop sec ni trop humide.

6. Préparer les arbres fruitiers et arbustes

Dès que la température est plus clémente, vous pouvez commencer l'entretien de vos arbres fruitiers.

- Taillez les pommiers, poiriers et autres arbres fruitiers avant que la sève ne monte.
- Inspectez les branches mortes ou malades et éliminez-les.
- Vérifiez l'état des treillis et tuteurs pour les petits fruits (framboisiers, mûriers).

7. Préparer la pelouse et le terrain

Même si la pelouse est encore sous la neige, certaines actions peuvent être anticipées.

- Évaluez l'état de votre gazon et planifiez son entretien (aération, fertilisation, sursemis).
- Commandez de l'engrais naturel pour une application dès la fonte des neiges.

SOURCE : COUP DE POUCE 14 MARS 2025



MRC de
Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Des consultations publiques sont en cours dans Bellechasse!

Consultation citoyenne pour le Plan climat de Bellechasse

La MRC de Bellechasse élabore son premier Plan climat afin d'agir collectivement face aux défis croissants liés aux changements climatiques. Votre participation nous aidera à mieux comprendre vos perceptions, votre réalité et vos besoins, afin d'orienter les actions au cours des prochaines années.



Sondage de perception sur l'énergie éolienne

La MRC de Bellechasse invite aussi les citoyens à participer à un sondage de perception et d'opinion concernant l'énergie éolienne. Cette démarche se fait dans le cadre de la révision en cours du Schéma d'aménagement et de développement (SAD).



Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



MRC de
Bellechasse

Prise de rendez-vous pour vos prélèvements

En plus du service téléphonique, il est maintenant possible de prendre
rendez-vous en ligne pour vos prélèvements.



Voici les trois points de services dans Bellechasse :



CLSC de Saint-Lazare-de-Bellechasse
100-A, rue Monseigneur-Bilodeau



Site de proximité d'Armagh
72, rue Principale



Site de proximité de Saint-Michel-de-Bellechasse
129, Route 132 Est

Pour prendre rendez-vous ou en
savoir plus:



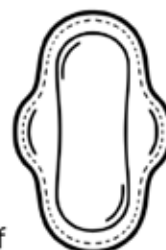
1 855 480-8094



cisscca.com/prelevements

Vous devez avoir votre
prescription en main.

En 2026, la MRC de Bellechasse offre toujours des subventions pour réduire l'enfouissement!



La MRC de Bellechasse offre encore une fois cette année aux propriétaires de nouveaux immeubles résidentiels (en construction) de 20 unités d'habitation et plus une aide financière pour l'achat d'un **conteneur de récupération**, permettant le remboursement d'une valeur de 50 % du coût d'achat (avant taxes) d'un conteneur neuf ou usagé, et ce, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par subvention!

Également, l'organisation tient son programme d'aide financière pour l'**achat de couches lavables** et de **produits d'hygiène féminine durables**.

Un montant fixe de 130 \$ par année, par adresse et par enfant âgé de moins de deux ans, est disponible aux parents qui investissent dans les couches lavables, tandis que pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables, c'est un montant fixe de 50 \$ par cinq (5) ans, par adresse, qui est offert!

Pour information, ça se passe au bellechasse.ca/aide-financiere !

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.



EXEMPLES DE CONTENANTS ET D'EMBALLAGES*

- ✓ Contenants de produits d'entretien ménager
- ✓ Emballages, pots et contenants de produits alimentaires
- ✓ Boîtes en carton
- ✓ Assiettes et feuilles de papier d'aluminium
- ✓ Emballages de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- ✓ Journaux et circulaires
- ✓ Enveloppes
- ✓ Feuilles de papier
- ✓ Cahiers

LES EXCEPTIONS

- ✗ Contenants d'aérosol
- ✗ Emballages de protection en polystyrène
- ✗ Contenants et emballages compostables ou biodégradables**

* Les contenants de boissons en plastique et en aluminium se consignent.

** Apportez-les au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si ce type de matériau est accepté. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.



BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants, sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes en carton.

EXEMPLES D'OBJETS À NE PAS METTRE DANS LE BAC

- Piles, seringues, boyaux d'arrosage, chaises de jardin, jouets, casseroles, vêtements et tissus, etc.

Besoin de plus d'infos sur le bac?

Consultez bacimpact.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 3 février 2026, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 — Marie-Philippe Allard Siège #2 — Sylvie Picard
Siège #3 — Michel Garant Siège #4 — Guylaine Larochelle
Siège #6 — Edith Chabot

Est absent : Siège #5 — David Arseneault

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.
Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier-trésorier.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-02-20

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

4 — MOT DU MAIRE

5 — INFORMATION PUBLIQUE

5.1 — Présentation — Situation des ponts fermés

5.2 — Présentation — Obligations et règlements concernant les VHR/VT

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

8.1 — RÉSOLUTION — Embauche d'une adjointe administrative.

9 — FINANCES

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois de janvier 2026.

9.2 — Programmes et subventions.

9.3 — RÉSOLUTION — Demande de contribution HANA-Bellechasse.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de janvier 2026 et sommaire annuel.

10.2 — DÉPÔT du rapport des infractions aux règlements municipaux.

10.3 — RÉSOLUTION — Demande de TRAVAUX D'ENTRETIEN — Branche 5 de la Rivière à la Chute.

10.4 — RÉSOLUTION — Demande de TRAVAUX D'ENTRETIEN — Branche 6 de la Rivière à la Chute.

10.5 — RÉSOLUTION — Demande de TRAVAUX D'ENTRETIEN — Branche 8 de la Rivière à la Chute.

10.6 — AVIS DE MOTION — Règlement sur la constituant un comité consultatif en urbanisme.

10.7 — RÉSOLUTION — Nomination des membres au CCU (comité consultatif en urbanisme)

10.8 — AVIS DE MOTION — Projet de Règlement no. 2026-244 intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Raphaël ».

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

11.2 — RÉSOLUTION — Nouvelle entente sur la gestion des chiens.

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.

13 — LOISIRS

13.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des loisirs.

13.2 — DÉPÔT du procès-verbal de la rencontre de la bibliothèque.

14 — LÉGISLATION

14.1 — RÉSOLUTION — Projet de règlement sur la composition du comité d'urbanisme abrogeant le règlement 2024-007.

15 — VARIA

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — SÉANCE DE TRAVAIL — SUJETS À DISCUSSION

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-02-212

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 — MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 — INFORMATION PUBLIQUE

5.1 — Présentation – Situation des ponts fermés.

Situation concernant le pont de la route Robert et du pont de la Montée du Sault :

Monsieur Morin présente à l'écran la situation actuelle, les faits et l'ensemble de l'information en lien avec la fermeture des ponts. Il est à noter que ces ponts ne sont pas priorisés pour des travaux versus d'autres dossiers plus importants et le positionnement du MTQ dans les dossiers.

5.2 – Présentation – Obligations et règlements concernant les VHR/VTT.

Situation concernant la circulation de véhicule hors route sur les routes de juridiction municipale.

Monsieur Morin présente à l'écran la réglementation provinciale et municipale, les obligations municipales et la position de la Fédération des quadistes du Québec en lien avec le dossier. Il est à noter que la loi et le Code de la route interdisent formellement la circulation de VHR, VTT ou motoneige sur les routes, sauf dans de rares exceptions. La municipalité est actuellement conforme avec la loi.

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Monsieur Jean-François Dufour du rang du Sault demande les actions à poser pour développer le réseau de sentiers de VTT ?

R : Afin d'ajouter des secteurs autorisés dans la municipalité, les citoyens doivent faire des représentations auprès des clubs ou fédérations.

2. Monsieur Jean-Pierre Arbour demande quel serait le coût pour la réouverture des ponts fermés.

R : Comme mentionné lors de la présentation un peu plus tôt, advenant que le MTQ priorisait la réparation d'un ou des ponts, la municipalité aurait à déboursier entre 75 000 \$ et 100 000 \$ par pont selon les estimations 2025. On ne peut réouvrir les ponts sans les réparations du MTQ.

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION 2026-02-22

8.1 – RÉSOLUTION – Embauche d'une adjointe administrative

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens ;

ATTENDU que le poste d'adjointe est vacant depuis le 5 décembre dernier ;

ATTENDU qu'il est important d'avoir une personne pouvant s'assurer de l'accueil des citoyens ;

ATTENDU d'avoir une personne compétente afin de réaliser diverses tâches administratives et supporter le travail de l'adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe de même que le coordonnateur aux loisirs ;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiées pour ce travail ;

ATTENDU le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique pour le poste et la recommandation du comité RH de la municipalité ;

ATTENDU les résultats de madame Natacha Dolbec, son expérience dans ce type de poste de même que son intérêt à joindre l'équipe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'EMBAUCHER madame Natacha Dolbec comme employée temps plein à titre d'adjointe administrative ;
- DE MANDATER monsieur Claude Morin, directeur général, et monsieur Richard Thibault, maire à présenter et signer l'entente de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 – FINANCES

2026-01-06

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de janvier 2026

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de janvier 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QUE le rapport sera publié dans le journal municipal ;

ATTENDU QUE les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement 2019-193. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Philippe Allard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de janvier 2026 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 109 858,39 \$.
- D'AUTORISER les dépenses supplémentaires de décembre 2025 reçues tardivement payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 178 973,47 \$.

Je soussigné, Claude Morin, Adm. A., directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité, de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) — confirmé
- Programme croissance de la TVQ (253 087 \$) — confirmé
- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) (50 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (76 877 \$) — confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet prioritaire pour la réfection du 5^e rang (900 000 \$) — refusé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet secondaire pour la réfection des rangs du Bras et Sainte-Marie-Anne (4 373 000 \$) — refusé
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour le centre communautaire (3 500 000 \$) — en attente de la réponse

- Programme Emplois d'été Canada (EEC) (12 000 \$) — en attente de la réponse
- Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier — volet 2 (32 500 \$) — confirmé
- Programme projets particuliers d'amélioration routière (18 351 \$) — confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2026 de 5 267 806 \$.

2026-02-24

9.3 — RÉSOLUTION — Demande de contribution HANA-Bellechasse

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « HANA Bellechasse » demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne de financement annuelle ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité, mais suggère certains plans de commandite avec visibilité ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas contribué par le passé à cet organisme et que celui-ci aide localement de nouveaux arrivants dans leur intégration et leur hébergement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- D'ACCORDER une contribution de 250 \$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle d'HANA Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de janvier 2026

En janvier, les services municipaux ont émis 20 permis ou certificats, dont :

- Certificat d'abattage : 1
- Permis d'addition de bâtiment : 1
- Permis d'agrandissement : 2
- Certificat autre : 1
- Certificat d'autorisation de démolition : 1
- Permis de lotissement : 1
- Certificat d'autorisation pour piscine. 1
- Permis de construction : 2
- Permis de rénovation : 8
- Certificat d'autorisation — changement d'usage : 1

Pour un total d'une valeur totale foncière annuelle de 587 550 \$ d'investissement dans la municipalité.

10.2 — DÉPÔT du rapport des infractions aux règlements municipaux

Le dépôt du rapport de l'inspection et de l'urbanisme est déposé au conseil par monsieur Morin au nom de madame Marcelle Razafimahefa, inspectrice, et en présente le résumé au public ;

- Abris temporaires hors saison : 9
- Bâtiments délabrés : 4
- Plus de deux chiens sur la propriété : 1
- Conteneur/remorque pour entreposage non conforme : 24
- Ferrailles, rebut de construction, débris et autres déchets : 15
- Travaux non finis : 6
- Travaux sans permis : 1
- Utilisation de matériaux non conformes : 4
- Zonage/Usage non permis : 1

Nombre total d'infractions : 65

Nombre de propriétés « conforme ou sous entente » après suivi : 23

Nombre de propriétés passant de l'avis au constat d'infraction (amende) : 1

Le suivi de la majorité des infractions se fera à la tournée printanière et lors du contrôle des abris hivernaux à la mi-mai.

2026-02-25

10.3 — RÉSOLUTION — Demande de TRAVAUX D'ENTRETIEN — Branche 5 de la Rivière à la Chute

ATTENDU QU'UNE demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement de la Branche 5 de la Rivière à la Chute, située sur les lots 3 268 393,3 691 267,3 691 441,3 691 443 et 3 692 243 dans la municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Raphaël, qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés d'entretien ;

ATTENDU QUE ces coûts seront répartis au(x) propriétaire(s) bénéficiant des travaux selon le(s) formulaire(s) de consentement et l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui devront être signés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance de la demande d'intervention sur la Branche 5 de la Rivière à la Chute ;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil municipal soit favorable à la réalisation des travaux d'entretien de la Branche 5 de la Rivière à la Chute et qu'il accepte d'assumer les coûts reliés à ces travaux ;
- QUE les coûts soient refacturés au(x) propriétaire(s) concerné(s) par ces travaux d'entretien et ce, conformément au(x) formulaire(s) de consentement et à l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui seront transmis par la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-02-26

**10.4 — RÉSOLUTION — Demande de TRAVAUX D'ENTRETIEN —
Branche 6 de la Rivière à la Chute**

ATTENDU QU'UNE demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement de la Branche 6 de la Rivière à la Chute, située sur les lots 3 692 240,3 691 263,3 691 265 et 3 691 266 dans la municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Raphaël, qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés d'entretien ;

ATTENDU QUE ces coûts seront répartis au(x) propriétaire(s) bénéficiant des travaux selon le(s) formulaire(s) de consentement et l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui devront être signés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance de la demande d'intervention sur la Branche 6 de la Rivière à la Chute ;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil municipal soit favorable à la réalisation des travaux d'entretien de la Branche 6 de la Rivière à la Chute et qu'il accepte d'assumer les coûts reliés à ces travaux ;
- QUE les coûts soient refacturés au(x) propriétaire(s) concerné(s) par ces travaux d'entretien, et ce, conformément au(x) formulaire(s) de consentement et à l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui seront transmis par la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-02-27

**10.5 — RÉSOLUTION — Demande de TRAVAUX D'ENTRETIEN —
Branche 8 de la Rivière à la Chute**

ATTENDU QU'UNE demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement de la Branche 8 de la Rivière à la Chute, située sur les lots 3 268 393,3 691 443,3 692 242 et 3 692 243 dans la municipalité de Saint-Raphaël ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Raphaël, qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés d'entretien ;

ATTENDU QUE ces coûts seront répartis au(x) propriétaire(s) bénéficiant des travaux selon le(s) formulaire(s) de consentement et l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui devront être signés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël a pris connaissance de la demande d'intervention sur la Branche 8 de la Rivière à la Chute ;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE le conseil municipal soit favorable à la réalisation des travaux d'entretien de la Branche 8 de la Rivière à la Chute et qu'il accepte d'assumer les coûts reliés à ces travaux ;
- QUE les coûts soient refacturés au(x) propriétaire(s) concerné(s) par ces travaux d'entretien, et ce, conformément au(x) formulaire(s) de consentement et à l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui seront transmis par la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-02-28

**10.6 — AVIS DE MOTION — Règlement sur la constituant un
comité consultatif en urbanisme**

Avis de motion est, par la présente, donné par Guylaine Larochelle, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le règlement no. 2026-245 intitulé : « Règlement constituant un comité consultatif en urbanisme », tel que lu et qu'il sera reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

2026-02-29

**10.7 — RÉSOLUTION — Nomination des membres au CCU
(comité consultatif en urbanisme)**

ATTENDU QUE le conseil doit nommer des citoyens au CCU ;

ATTENDU QUE, suite aux élections, plusieurs membres devaient se retirer ayant atteint la limite des mandats prescrits dans le règlement ;

ATTENDU QUE ceux-ci devaient, s'ils étaient admissibles ou que des sièges étaient vacants, redéposer leur candidature ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu sept (7) candidatures très intéressantes et profitables pour la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de règlement 2026-245 permet le recrutement de quatre (4) membres - citoyens ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encourager la participation citoyenne le plus possible ;

Il est proposé par Michel Garant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE MODIFIER le règlement actuel afin de permettre quatre (4) représentants ;
- DE NOMMER :
 - Monsieur Michel Labonté
 - Monsieur Guillaume Roy
 - Madame Chantale Goupil et
 - Madame Annick Laflamme

À titre de membre - citoyen au comité consultatif en urbanisme, et ce, dès la séance actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2026-02-30

**10.8 — AVIS DE MOTION — Projet de Règlement no. 2026-244
intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité de
Saint-Raphaël »**

Avis de motion est, par la présente, donné par Marie-Philippe Allard, qu'il sera adopté, le Règlement no. 2026 - 244 intitulés :

« Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Raphaël » abrogeant le règlement 2022-228 et toutes autres résolutions ou règlements traitant du même sujet à une séance ultérieure.

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service de sécurité publique est déposé au conseil par monsieur Morin, le directeur de la Sécurité publique, et en fait la lecture au public.

2026-02-31

11.2 – RÉSOLUTION – Nouvelle entente sur la gestion des chiens

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2e al.);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement concernant la garde et la possession de chiens sur son territoire (règlement sur la sécurité publique, chapitre 9);

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Raphaël de se rendre conforme à la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Raphaël veut répondre aux demandes de ses citoyens et de la Sureté du Québec en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont eu l'information sur le sujet incluant un tableau comparatif complet des services et des frais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) offres d'entreprises pour offrir un service répondant aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la SPA de Lévis n'est pas en mesure de desservir le territoire et n'y a aucun intérêt actuellement de le faire de leur part;

CONSIDÉRANT QUE la potentielle SPA de Montmagny est seulement au stade de projet, mais qu'aucune offre formelle n'est possible pour l'année en cours et à venir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir le service à la population au moindre coût tout en assurant un service de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la nouvelle entente relative à la gestion des chiens et l'application réglementaire pour les chiens selon le règlement municipal en vigueur (Règlement portant sur la Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés 2025-240) avec l'entreprise « Protection animale des Appalaches »;
- D'AUTORISER le directeur de la sécurité publique à s'assurer de l'exécution contractuelle avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 – TRAVAUX PUBLICS

12.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service des travaux publics est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général, et en fait la lecture.

13 – LOISIRS

2026-02-32

13.1 – DÉPÔT du rapport mensuel des loisirs

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service des loisirs est déposé au conseil par monsieur Morin, le directeur général, et en fait la lecture au public.

13.2 – DÉPÔT du procès-verbal de la rencontre de la bibliothèque

Le dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de la bibliothèque de janvier dernier est déposé au conseil par monsieur Morin, directeur général.

14 – LÉGISLATION

2026-02-33

14.1 – RÉSOLUTION – Projet de règlement sur la composition du comité d'urbanisme abrogeant le règlement 2024-007

Municipalité de Saint-Raphaël – Projet de Règlement constituant un comité d'urbanisme (C.C.U.)

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 février 2026;

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement était disponible pour les citoyens lors du dépôt du projet à la séance du 3 février 2026;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la réglementation en lien avec la constitution d'un comité d'urbanisme;

ATTENDU QU'UNE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER le projet de règlement 2026-245 « Règlement constituant un comité d'urbanisme ».

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 – TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de Règlement constituant un comité d'urbanisme 2026-245 (C.C.U.).

ARTICLE 3 – OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectifs la mise à jour du règlement antérieur, sa compréhension plus simple et pour abroger toute autre version précédente.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est composé de deux (2) membres du conseil municipal et de trois (3) citoyens résidents minimum ou quatre (4) maximums dans la municipalité à titre de « membre-citoyen ». Un des membres sera désigné à la majorité du comité à titre de président pour une (1) année. Le mandat du président est renouvelable à la condition que le mandat de membre ne soit pas échu. Les membres du comité sont nommés par résolution. Le conseil peut nommer un autre membre pour terminer la durée du mandat d'un siège devenu vacant.

Un siège est réputé vacant si :

1. En cas d'absence à trois réunions successives sans justifications suffisantes ;
2. Lorsqu'un membre devient non-résident
3. Lorsqu'un membre démissionne ;
4. Lorsqu'un membre est déchu dans l'intérêt municipal par le conseil.
5. Établir les règles de régie interne requise dans son mandat ;
6. Établir des comités d'étude ;
7. Consulter si nécessaire, avec l'autorisation de la municipalité, tout expert requis dans le cadre de dossier particulier ;
8. Consulter tout employé ayant une responsabilité ou expertise en lien avec le dossier ;

ARTICLE 5 – DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat des membres du conseil équivaut à la durée du mandat municipal. Le mandat de tous les membres est renouvelable cependant, un membre-citoyen ne peut faire plus de deux (2) mandats consécutifs afin d'assurer une meilleure représentativité de la population, sauf dans le cas où le nombre de citoyens minimum n'étaient pas remplis. Les membres-citoyens sont recrutés par suite d'un avis public.

ARTICLE 6 – POUVOIRS DU COMITÉ

Le comité peut étudier et soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes les questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction et la rénovation, et plus particulièrement en ce qui a trait au PIIA (programme d'implantation et d'intégration architecturale) en zone patrimoniale et sans restreindre ce qui précède peut :

ARTICLE 7 – DEVOIRS DU COMITÉ

Le comité doit étudier et faire ses recommandations au conseil municipal dans les délais fixés par le conseil, de toute question ou dossier que celui-ci lui soumet.

ARTICLE 8 – QUORUM ET VOTE

Le quorum requis pour la tenue d'une assemblée du comité est de trois (3) membres.

Dans le cas d'une absence des membres représentant du conseil municipal, un membre-citoyen devra être désigné pour faire rapport au conseil lors de ladite rencontre.

Les décisions de recommandation sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président a un vote prépondérant.

ARTICLE 9 – ABROGATION

Tous les règlements, partie de règlement, amendement ou résolution liés à ce règlement sont intégralement abrogés à toutes fins de droit et remplacés par le présent règlement. Il est plus spécifiquement abrogé le règlement 2024-007 et toute autre résolution traitant du sujet.

ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 – VARIA

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Madame Chantale Goupil demande si, avec la nouvelle entente pour la gestion des chiens, les gens qui ont payé leur licence 2026 sont transférés à la nouvelle entreprise.

R : Oui, un suivi administratif sera fait et un avis sera envoyé.

2. Madame Doris Tanguay demande quelles sont les rénovations effectuées au bâtiment Desjardins (Caisse).

R : Aucun travail de rénovation n'est présentement fait par la municipalité. Seule la préparation du local en vue d'un projet est en cours (démolition) et les travaux de rénovation de la caisse sont exécutés par Desjardins au 1^{er} niveau. Lorsque le local sera prêt, le conseil se penchera sur une utilisation avec les citoyens.

2026-02-34

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Edith Chabot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Fermeture à 20 h 32

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

18 – SÉANCE DE TRAVAIL – SUJETS À DISCUSSION

1. Dossier litige Guillemette vs Dionne/municipalité
2. Dossier conteneur maritime et remorque
3. Dossier nouveau règlement de zonage
4. Dossier remplacement du véhicule incendie 219
5. Dossier nouveau règlement de prévention - incendie et création des SSI (information)



PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP — FÉVRIER 2026

TRANSPORT S.MERCIER ET FILS	2 017.81	THIBAUT RICHARD	45.00
JRT AUTOMATISATION JRT INC.....	12 770.44	THIBAUT DORILDA.....	1 050.00
PUROLATOR INC.	85.48	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	505.32
GERAMAX INC.	2 241.91	BUROPRO CITATION INC.....	336.99
CANADIAN ASSOCIATION OF FIRE CHIEFS	210.00	PROPANE GRG.....	3 514.06
JRT AUTOMATISATION JRT INC.....	275.94	TRANSPORT L'ORIENT EXPRESS INC.	589.82
CIMENT QUÉBEC INC.....	12 645.17	PRO-TACH QUÉBEC INC	3 039.98
INFO-MANIAC	442.40	GROUPE PRO ACCÈS.....	130.38
OK PNEUS ANDRE OUELLET 2000 INC.....	29.84	NOVACO	658.47
FILGO ENERGIESONIC INC.....	8 296.99	BOULONS ET ÉCROUS A.M. INC	62.67
PAQUET ET FILS.....	2 323.10	SADC AGIR DEVELOPPEMENT DE	1 613.00
SINTO INC.	149.13	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.....	1 174.53
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.....	491.23	AVANTIS COOPÉRATIVE.....	49.16
VALERIE BERGERON	45.00	TURGEON SOLUTION AFFICHAGE INC.....	807.21
PAPINEAU LILIANNE.....	130.00	MORIN CLAUDE	45.00
LIBRAIRIE CHOUINARD	59.68	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.	1 629.12
POSIMAGE.....	758.54	GESTION PJM INC.....	14 475.00
GERV'Z DISTRIBUTION INC.	143.72	MRC BELLECHASSE	3 621.09
LONGCHAMPS DENISE.....	620.00	DANY DOIRON	1 158.95
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	939.75	GROUPE GEOS	28 743.75
POSTE CANADA, SOCIÉTÉ CANADIENNES	279.72	ELECAL SPÉCIALISTE DE L'ÉCLAIRAGE.....	532.17
RAZAFIMAHEFA MARCELLE RAVAKA	45.00	OUTILLAGE INDUSTRIEL QUÉBEC.....	2 935.31
SIMON VILLENEUVE	45.00	CLEARTECH INDUSTRIES INC.	2 896.25
ASS. DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ	375.97	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS.....	23 320.45
LIBRAIRIE L'OPTION	490.27	SUMACOM INC	274.22
MAXXUM GESTION D'ACTIFS.....	1 483.18	LES VALVES ET POMPES RENÉ LEVESQUE.....	1 287.72
RÉSEAU BIBLIO CAPITALE-NAT. ET	15 004.30	TETRA TECH QI INC.	30 742.12
LE DOMAINE SK S.E.N.C.	28 959.32	HERVÉ FERLAND TRANSPORT INC.....	68 189.99
CAUCA	3 510.10	GARAGE G.L. GAGNON INC	296.97
TRADITION - 8787	51.94	BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR ST-GERVAIS	186.23
		GRAND TOTAL	288 831.86

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
						
8	9	10	11	12	13	14
						
15	16	17	18	19	20	21
						
22	23	24	25	26	27	28
						
29	30	31				
						

LÉGENDE

										
BIBLIOTHÈQUE OUVERTE	COLLECTE DES DÉCHETS	COLLECTE DU RECYCLAGE	DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL	SÉANCE DU CONSEIL	COMITÉ CONSEIL EN URBANISME	1 ^{ER} VERSEMENT DE TAXES	BINGO	SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ	CINÉMA FAMILIAL	ATELIER DE SEMIS

À LA BIBLIOTHÈQUE



MERCREDI 4 MARS, 10H

Les marqueurs de votre enfant commencent à manquer d'encre? Nous vous offrons une activité BINGO afin d'en gagner!

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
avant le 27 février

biblio@saint-raphael.ca ou
Messenger de notre Facebook

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent.

CINÉMA

familial

À LA BIBLIOTHÈQUE

GRATUIT

MAÏS SOUFFLÉ
SUR PLACE



APPORTE TON
BREUVAGE

VENDREDI 6 MARS, 18:30

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
avant le 2 mars
25 places disponibles

biblio@saint-raphael.ca ou
messenger de notre Facebook

À LA BIBLIOTHÈQUE

JEUDI 5 MARS, 18:30

GRATUIT

Soirée



JEUX DE SOCIÉTÉ

REJOIGNEZ-NOUS
POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !

PLUSIEURS JEUX SUR PLACE OU
APPORTE LE TIEN!

POUR TOUS!
LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS
DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN
PARENT.



biblio@saint-raphael.ca
418-243-3437

LA SAISON DES SEMIS DÉBUTE BIENTÔT

par
Steven Healey et Nadia Poirier



**Samedi le 7 mars
10h**

à la bibliothèque

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
avant le 1 mars
15 PLACES DISPONIBLES

biblio@saint-raphael.ca ou Messenger de notre Facebook